Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

La CoVe organise une conférence-débat : ‘Un parent tout seul ça n’existe pas’



La communauté d’agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) organise une conférence débat sur le thème ‘Un parent tout seul ça n’existe pas’, mercredi 12 octobre à 18h , avec Sophie Marinopoulos, psychologue, psychanalyste et spécialiste de l’enfance et de la famille.

Les questions sur la parentalité et les relations enfants-parents sont nombreuses auprès des professionnels encadrants des structures (crèches, LAEP…). Chaque enfant, chaque parent est unique et de nombreux aspects entrent en ligne de compte comme l’environnement, le style d’éducation ou encore le comportement de l’un et l’autre. Il n’y a pas de solution miracle sur la parentalité idéale, mais l’objectif est le même pour tous les parents : le bien-être de l’enfant.

Convaincue de la nécessité de soutenir et d’accompagner les parents dans leur parcours parental, la communauté d’agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) s’est engagée dans un projet ambitieux qui leur est destiné, ‘Le Phare, la Maison des familles’ avec la volonté d’offrir aux parents un site où ils trouveront un accueil, un soutien et une orientation face aux multiples questions que pose le fait d’être parent.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Pour accompagner cette réflexion sur la place de la parentalité dans notre société, la CoVe accueille Sophie Marinopoulos, psychologue, psychanalyste, spécialiste de la famille et fondatrice du concept d'accueil solidaire et d'écoute des familles 'Les Pâtes au Beurre', dans le cadre d'une conférence grand public sur le thème 'Un parent tout seul ça n'existe pas', le mercredi 12 octobre à 18h, à la salle de la Boiserie à Mazan.

Etre parent, être une famille, c'est être en lien

Lors de cette conférence, Sophie Marinopoulos invitera à s'interroger sur : Comment soutenir le parent dans son lien à son enfant ? Comment grandir ensemble ?

Cette conférence questionnera l'importance de prendre soin des liens familiaux et la nécessité d'ajustement permanent des parents, des professionnels et des institutions face à ce nouveau défi sanitaire qu'est la santé relationnelle dans une société au rythme sans cesse accru.

Cette intervention sera l'occasion pour Sophie Marinopoulos de rappeler à quel point la santé des relations est centrale dans le développement psycho-affectif de l'enfant et un enjeu déterminant pour le bien-être et pour une société pacifiée.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

Psychologue et psychanalyste, spécialiste de l'enfance et de la famille, Sophie Marinopoulos est la fondatrice du service d'accueil psychologique des liens parents-enfants 'Les Pâtes au Beurre' © DR

Sophie Marinopoulos

Psychologue et psychanalyste, spécialiste de l'enfance et de la famille, Sophie Marinopoulos est la fondatrice du service d'accueil psychologique des liens parents-enfants 'Les Pâtes au Beurre'. Elle participe à de nombreux colloques nationaux et internationaux pour penser les politiques publiques de la famille. Elle est membre du comité d'interface périnatalité petite enfance de Santé Publique France. Elle est nommée par le président de la République parmi les 18 experts à la Commission des 1000 jours, chargée d'orienter les axes de la politique Publique des 1000 Premiers Jours. Elle est l'auteure du rapport ministériel 'Une stratégie nationale pour la santé culturelle, promouvoir et pérenniser l'éveil culturel artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent' et de nombreux ouvrages dont 'Dites-moi à quoi il joue, je vous dirai comment il va' et 'Ecoutez-moi grandir' aux Editions Les Liens qui Libèrent.

Conférence-Débat 'un parent tout seul ça n'existe pas', avec Sophie Marinopoulos, psychologue et psychanalyste, mercredi 12 octobre à 18h à la Boiserie, 150 chemin de Modène, Mazan – Accès libre et gratuit – Plus d'information sur www.lacove.fr.

J.R.

Avignon, Sainte Catherine, Forum grand public sur la Démocratie sanitaire

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026



Sainte-Catherine – Institut du Cancer – Avignon-Provence organise une conférence grand public sur la démocratie sanitaire : 'La loi Kouchner du 4 mars 2002 fête ses 20 ans : quel avenir pour la démocratie sanitaire ?'

«La loi du 4 mars 2002 sur les droits des malades portée par Bernard Kouchner fête cette année ses 20 ans retrace Daniel Serin, vice-président de Sainte-Catherine. Il s'agit d'un texte majeur dans l'histoire des politiques de santé. Trop longtemps les pouvoirs publics s'étaient détournés de ces enjeux pourtant incontournables qui touchent aux fondements même de notre société et de notre civilisation.»

«Cette avancée n'a été possible que grâce à des personnalités engagées telles que Didier Tabuteau, alors chef de cabinet de Bernard Kouchner et actuel vice-président du Conseil d'Etat et Directeur de la Chaire Santé de Sciences Po et également de nombreuses contributions d'associations d'usagers et de patients,» révèle Clémence Toullec, Oncologue digestif et ORL à Sainte-Catherine.

Le programme de la soirée
• Sujet n°1 : Histoire de la démocratie sanitaire
• Sujet n°2 : Quel futur pour la démocratie sanitaire ?
• Sujet n°3 : Le patient-partenaire ou comment intégrer la démocratie sanitaire dans le parcours de soins

Les orateurs de la conférence
Christian Saout, Président de la Commission sociale et médico-sociale de la Haute Autorité de Santé,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

ancien Président du Collectif Inter-Associatif sur la Santé, ancien Président de Aides. Christian Saout a participé à la rédaction de la loi du 4 mars 2002 avec Didier Tabuteau et Bernard Kouchner.Hélène Thomas, Politologue, Professeur de sciences politiques à la Faculté Aix-Marseille UMR ADES 7268.
Catherine Tourette-Turgis, Fondatrice de l'Université des Patients-Sorbonne, Professeure titulaire de la chaire compétences et vulnérabilités.

Les infos pratiques
Forum grand public 'démocratie sanitaire'. La loi Kouchner du 4 mars 2002 fête ses 20 ans :
quel avenir pour la démocratie sanitaire ? Mercredi 11 Mai 2022, à partir de 18h30 à Sainte-Catherine. 250, Chemin de baigne pieds, 84918 Avignon. 04 90 27 61 61. https://www.institut-sainte-catherine.org/

En savoir plus sur la loi Kouchner
«Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé» La loi a été promulguée par le gouvernement de Lionel Jospin sous la présidence de Jacques Chirac. Cette loi a pour but de mieux répondre aux attentes des malades, de définir le rôle essentiel des professionnels de santé et d'améliorer les droits des patients. Elle permet à
chacun de mieux connaître ses droits, ses devoirs et les conséquences de ses actes ou de l'absence de ses actes. Elle garantit ainsi une meilleure prise en charge du patient :
Le droit à l'information : le professionnel de santé est obligé d'informer le patient sur toutes les informations concernant sa maladie L'accès direct au dossier médical : «Toute personne
a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé.»

Le droit au consentement éclairé : « Aucun acte médical ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment.»

L'indemnisation des accidents médicaux fautifs et non fautifs : La réparation amiable d'un aléa thérapeutique, d'un événement imprévisible survenu au cours des soins et préjudiciable à un patient.

Les principes fondateurs de cette loi sont l'accès égal de chaque personne aux soins nécessités par son état ; l'absence de discrimination dans l'accès à la prévention et aux soins ; la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible ; le droit au respect de la dignité de la personne malade ; le droit au respect de la vie privée et au secret des informations concernant une personne malade ; le droit de recevoir les soins les plus appropriés possible, de bénéficier des thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue et qui garantissent la meilleure sécurité sanitaire au regard des connaissances médicales avérées ; le droit de recevoir des soins visant à soulager la douleur ; le droit au libre choix de son praticien et de son établissement de santé, et le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement.
MH

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 17 novembre 2026

